



**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE  
DE CLOTURE DE LIQUIDATION - RADIATION**

**L'an deux mille vingt quatre**  
**Le 23 septembre**  
**A 11h00**

L'Associé Unique de la société LYON EXPERTISE AUDIT, société par actions simplifiée, en cours de liquidation, de 100 € de capital, ayant son siège 119 Boulevard de la Bataille de Stalingrad – 69100 Villeurbanne, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS Lyon 812.427.813, réunis en Assemblée Générale.

Représentée par son représentant légal, Monsieur Alban RACADOT.

**PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associé Unique arrête le compte définitif de liquidation qu'il a établi en sa qualité de liquidateur.

**➔ Décision adoptée à l'unanimité**

**DEUXIÈME DÉCISION**

L'Associé Unique compte tenu de ce que le compte de liquidation ne fait pas ressortir un solde positif, constate l'absence de boni de liquidation.

**➔ Décision adoptée à l'unanimité**

**TROISIÈME DÉCISION**

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Associé Unique donne quitus de sa gestion au liquidateur et constate la clôture de la liquidation de la Société LYON EXPERTISE AUDIT, dont la personnalité morale cesse d'exister à compter de ce jour.

**➔ Décision adoptée à l'unanimité**

**LYON EXPERTISE AUDIT**  
**Société par actions simplifiées de 100 euros de capital, en cours de liquidation**  
**Siège social : 119 Boulevard de la Bataille de Stalingrad – 69100 Villeurbanne**  
**812.427.813 R.C.S. LYON**

**QUATRIEME DÉCISION**

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé et certifié conforme par le liquidateur.

➔ Décision adoptée à l'unanimité

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Monsieur Alban RACADOT  
Liquidateur